secoursalpinsuisse

Rapport annuel **2008**

Une fondation de

rega

Club Alpin Suisse CAS
Club Alpino Svizzero
Schweizer Alpen-Club
Club Alpin Svizzer

Editorial

Tous ensemble – au service des blessés et disparus

Le rapport annuel 2008 présente une fois de plus des chiffres d'intervention du Secours Alpin Suisse SAS en hausse. Ces statistiques ne reflètent toutefois pas suffisamment les performances qui se cachent derrière chaque opération.

En effet, préposés aux secours, sauveteurs, spécialistes et conducteurs de chiens stoppent tout séance tenante pour s'élancer dans les intempéries en terrain inaccessible au secours de blessés dans des situations souvent critiques ou à la recherche de personnes disparues. Il est impressionnant de constater à quel point l'entraide ayant marqué les débuts du secours alpin est encore présente. C'est cet esprit qui motive les volontaires lors des interventions aussi bien que les sauveteurs de piquet ; il justifie le sacrifice du temps libre pour participer à des formations (continues).

Une chose est sûre, les stations de sauvetage du CAS, les associations régionales et l'organisation nationale qui les chapeaute, le Secours Alpin Suisse SAS, ne travaillent pas en dilettante. Ils font partie du réseau des organisations suisses de sauvetage, aux relations étroites et au professionnalisme poussé. Leur rôle est reconnu par la plupart des cantons et soutenu par des moyens appropriés, ce qui contribue à motiver tous les intervenants. Le rapport annuel relate que les contrats nouvellement conclus avec les cantons de Suisse Centrale et le Tessin comblent une lacune en la matière. Je suis d'ailleurs convaincu que les dernières taches blanches sur la carte des « cotisations suisses » disparaîtront d'ici peu.

D'intenses discussions avec toutes les personnes impliquées ont donné naissance, en 2008, aux bases du concept de formation SAS. Ce dernier conserve les éléments éprouvés, tout en rendant le travail des sauveteurs encore plus efficace grâce aux contenus clairement définis (directives), sous la houlette de la nouvelle équipe d'instructeurs. De plus, cette base intensifie la coopération entre le Secrétariat, les associations régionales et les stations de sauvetage.

Au niveau national, l'accent est mis sur la collaboration avec les organisations partenaires. Il s'agit notamment de définir clairement les responsabilités, d'éviter les doublons et de rendre le financement encore plus transparent.

Dans les stations de secours, le défi réside dans le fait d'assurer la relève des sauveteurs, de distribuer largement les différentes fonctions et de transmettre le savoir-faire au fur et à mesure.
« On ne sauve pas au bureau » telle est l'une de mes formules rhétoriques préférées. Cette déclaration signifie pourtant aussi que le Secours Alpin ne peut fonctionner sans un Secrétariat efficace. La petite équipe garantit la formation, veille au décompte correct des interventions et, avec le Conseil de fondation, engage les nouvelles mesures de développement au moment opportun.

Je saisis cette occasion pour remercier tous les sauveteurs et collaborateurs du SAS de leur infatigable engagement, les cantons et les nombreuses organisations connexes telles que la police, l'armée, les guides, les remontées mécaniques, de leur collaboration constructive ainsi que les deux membres fondateurs, le Club Alpin Suisse CAS et la Rega de leur précieux soutien, tant en ce qui concerne le personnel que sur le plan financier. L'engagement commun au bénéfice de personnes blessées ou disparues reste l'objectif suprême, en 2009 aussi !

David-André Beeler
Président du CF SAS

Sommaire

Editorial du Président du Conseil de fondation	Page 2
Organisation	Page 3
Rapport annuel 2008	Page 4
Interventions 2008	Page 6 et suivantes
Rapport annuel et commentaires	Page 11
Bilan et compte d'exploitation 2008	Page 12
Annexes aux comptes annuels 2008	Page 13 et suivantes
Rapport de l'organe de révision	Page 15

Organisation

Répartition géographique

Organisation

Associations régionales	7
Stations de sauvetage	92
Sauveteuses et sauveteurs volontaires du CAS	2000
Dont Spécialistes du Sauvetage Héliporté du CAS	80
Dont équipes cynophiles du CAS prêtes à intervenir en avalanche	120
Dont équipes cynophiles du CAS prêtes à effectuer des recherches sur le terrain	50

Direction élargie

Andres Bardill
Directeur du SAS

Elisabeth Floh Müller
Directrice suppléante

Theo Maurer
Directeur du Domaine Formation

Eveline Winterberger
Directrice du Domaine Médecine du SAS (activité secondaire au service du SAS)

Markus Wey
Directeur du Domaine des Chiens au SAS (activité secondaire au service du SAS)

Rapport annuel 2008

L'exercice 2008 a permis de poursuivre la consolidation de la Fondation du Secours Alpin Suisse SAS. Les trois niveaux, stations de sauvetage du CAS, associations régionales et Secrétariat du SAS, forment la base pour relever ensemble et de manière harmonisée les grands défis auxquels doit faire face le sauvetage alpin du XXIème siècle sous toutes ses facettes.

Avec le soutien du Conseil de Fondation et de la Direction, la création d'associations régionales aptes à fonctionner puis le transfert des anciennes zones de sauvetage dans ces nouvelles unités se sont poursuivis. Ainsi, le 20 février 2008 a eu lieu l'assemblée constitutive du Secours Alpin de Suisse centrale ARZ. Sous la houlette de la section CAS Tödi, les stations de sauvetage du canton de Glaris se sont regroupées au sein du Secours Alpin de Glaris ARGL. Quant à la Suisse romande et au Tessin, la phase précédant la création du Secours Alpin Romand SARO et du Secours Alpin du Tessin SATI est pratiquement bouclée, si bien que rien ne devrait entraver la naissance de ces deux associations d'ici l'été 2009.

La mission principale des associations régionales consiste à représenter les intérêts locaux en interne comme vis-à-vis de l'extérieur. De plus, en participant activement aux questions relatives au personnel, à l'organisation et aux finances, les comités des associations régionales facilitent l'application de mesures en tenant compte des spécificités régionales dans tous les domaines du SAS. En outre, avec cette nouvelle forme associative, les sections du CAS et autres organisations disposant de stations de sauvetage constituent les piliers sur lesquels le Secours Alpin Suisse peut s'appuyer.

Deux changements ont eu lieu au sein du Conseil de Fondation du SAS : le Conseil de Fondation de la Rega a délégué Andreas Lüthi comme nouveau représentant en mars 2008, à la place de Roland Ziegler, qui avait dû renoncer pour des raisons professionnelles; Roland Albrecht a été élu pour remplacer Carlo Höfliger partant en retraite.

Le domaine Formation a mis l'accent sur le renforcement de son équipe d'instructeurs. En effet, ces derniers apportent leurs connaissances très poussées au sein du groupe, élaborent les contenus des cours et les directives puis mettent en œuvre des modules uniformisés et pragmatiques dans les formations régionales et dans les stations de sauvetage. L'équipe d'instructeurs a d'ailleurs déjà fourni les premiers résultats concrets de son travail pédagogique en éditant, à l'intention des équipes sur le terrain et des stations de sauvetage, des aides à la décision et des check-lists sur l'évaluation du risque lors d'interventions de sauvetage. Désormais, toute la formation SSH relève de la responsabilité du chef de ce domaine.

En collaboration avec un cabinet de conseil en assurances, une vaste évaluation des risques à été établie avant d'être négociée au sein d'une couverture plus globale dans les domaines de l'assurance des personnes et des biens. Le fait que le Conseil de Fondation ait accepté d'augmenter sensiblement le volume des primes d'assurance couvrant tous les sauveteurs montre qu'il a conscience du facteur risque et des conséquences qui en découlent à tous les niveaux du SAS.

Les questions de taxe sur la valeur ajoutée ont été traitées avec succès dans le cadre d'une demande de révision de la TVA soumise par le Secrétariat. En renonçant aux

mandats de sous-traitance et à la distribution du matériel, le SAS a été rayé du registre des contribuables TVA.

Après de longues négociations, un nouvel accord de prestations a été conclu avec le canton du Tessin pour garantir le sauvetage alpin. Dans le canton de Schwyz, l'actuel accord de prestations a pu être reformulé puis signé.

Les négociations tarifaires se sont déroulées de manière réjouissante avec le Comité central en charge des tarifs médicaux. Au milieu de l'année 2008 un ajustement des tarifs sensible est entré en vigueur immédiatement pour les interventions de nos sauveteurs et les activités des préposés aux secours.

Les questions de coopération dans le cadre d'un accord dédié ont déjà été réglées ou sont sur le point de l'être avec diverses organisations partenaires. Il s'agit principalement d'offres de formation SSH proposées par le SAS pour les sapeurs-pompiers professionnels ou de collaboration entre des stations de sauvetage et des exploitants de téléphériques.

L'amendement de la loi fédérale et l'ajustement tarifaire pour les communications radio au sol entré en vigueur le 1er décembre 2007, la Direction s'est vue obligée de mener d'urgence des négociations avec l'OFCOM et d'élaborer des solutions globales, débouchant un an plus tard sur une concession radio uniformisée dotée d'un canal propre au SAS à l'OFCOM. La Direction, les associations régionales et les stations de sauvetage doivent donc procéder aux adaptations nécessaires sur tous les appareils radio du SAS d'ici la fin du premier semestre 2009.

Le magazine Sauveteur, le principal canal de communication du SAS, a pu être amélioré grâce à un soutien rédactionnel externe et à un nouveau look. Les feed-back de nombreux sauveteurs et sauveteuses ainsi que d'autres cercles de lecteurs confirment le fort taux d'information que contient ce support ainsi que l'intérêt porté au « journal-maison » du SAS, qui paraît deux fois par an.

La première Journée nationale des préposés aux secours, organisée en octobre à Nottwil, a répondu à un besoin d'informations marqué au sein du SAS : le dialogue personnel entre les différents niveaux, du préposé aux secours jusqu'au président du Conseil de fondation. Cette réunion a mis l'accent sur le concept de formation, déjà en place aujourd'hui, mais dont la rédaction n'est pas terminée. Dans le cadre de vives discussions, les préposés aux secours et les stations de sauvetage ont rassemblé leurs besoins, qui seront intégrés à la version soumise ensuite au Conseil de fondation pour approbation.

Au nom de la Direction un grand merci de leur collaboration franche et efficace, tout au long de l'exercice 2008, à tous les sauveteurs en activité, ex-sauveteurs, fonctionnaires, organisations partenaires et collaborateurs du Secrétariat, sans oublier les deux fondateurs CAS et Rega.

Andres Bardill, Directeur du SAS

Interventions 2008

Interventions et sauveteurs

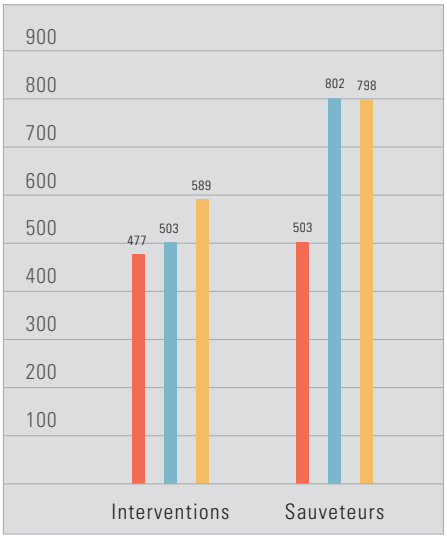

Comme en 2007, le nombre d'interventions a largement augmenté en 2008, mobilisant beaucoup de sauveteurs. Les stations de sauvetage ont notamment dû organiser de nombreuses opérations pendant les mois d'été et d'automne, qui se sont caractérisés par une météo plutôt humide et maussade, empêchant souvent l'appui de leurs homologues aériens.

Répartition des interventions par mois

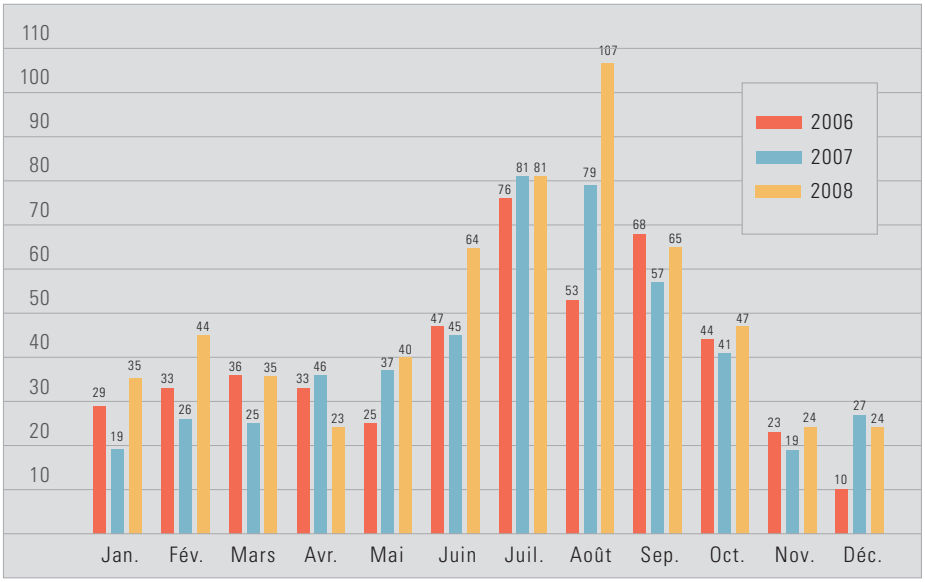

La forte mobilité de notre société, et notamment des seniors, fait que les pics d'interventions ne coïncident plus seulement avec les semaines de vacances scolaires et les week-ends, à l'exception du mois record, août. En effet, les stations de sauvetage du CAS ont dû régulièrement lancer des opérations les jours ouvrables et en saison creuse. Les intempéries, qui rendent notamment des sentiers moins praticables dans les domaines de randonnée, ont nécessité des sauvetages en dehors des zones d'alpinisme classiques.

Au cours des mois d'hiver, plusieurs opérations préventives ont été déclenchées suite à un manque de connaissances locales ou à une mauvaise estimation de la durée du parcours. Au contraire, le nombre d'interventions classiques en avalanche affiche une légère baisse.

interventions

Interventions de spécialistes

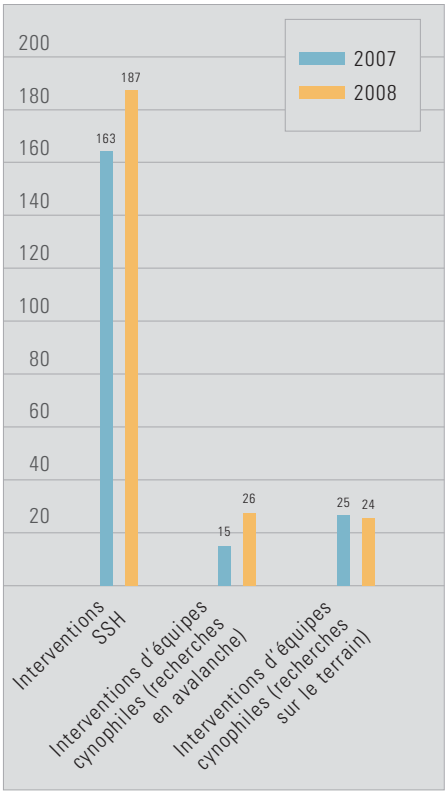

Nombre total d'interventions 2007: 503
Nombre total d'interventions 2008: 589

La répartition géographique des interventions correspond approximativement à celle des années précédentes. Plus d'opérations ont dû être lancées dans toutes les associations régionales, à l'exception de la Suisse Romande. Le fait que ces engagements couvrent tout le territoire explique les efforts des stations de sauvetage du CAS pour disposer d'une structure sur place, et concevoir chaque station de manière à ce qu'elle puisse mener à bien les interventions sur son territoire de manière autonome et appropriée aux besoins.

Une grande partie des 589 engagements de l'année 2008 a été confiée aux Spécialistes du Sauvetage héliporté (SSH). Les SSH sont systématiquement envoyés en renfort de l'équipe à bord d'un Hélicoptère lorsqu'il est nécessaire de disposer d'une solide expérience en zone montagneuse ou pour aider à effectuer un dégagement. Fort de leurs connaissances locales, les SSH aident l'équipage à évaluer le risque lié aux dangers alpins. A cela s'ajoutent leurs précieuses connaissances topographiques et des circuits de randonnée pour rechercher des blessés et les dégager ou venir en aide à des personnes en difficulté en montagne ou dans des zones difficiles d'accès. Les équipes cynophiles sont généralement envoyées d'urgence sur le site de l'avalanche, afin de localiser les victimes enfouies. Quant à leurs homologues actifs l'été, ils recherchent les personnes disparues sur le terrain.

Ces chiffres d'interventions se répercutent au niveau des investissements, qui s'élèvent à environ CHF 450 000.– par an, indispensables pour financer la formation et l'équipement des SSH et des équipes cynophiles.

Interventions par association régionale

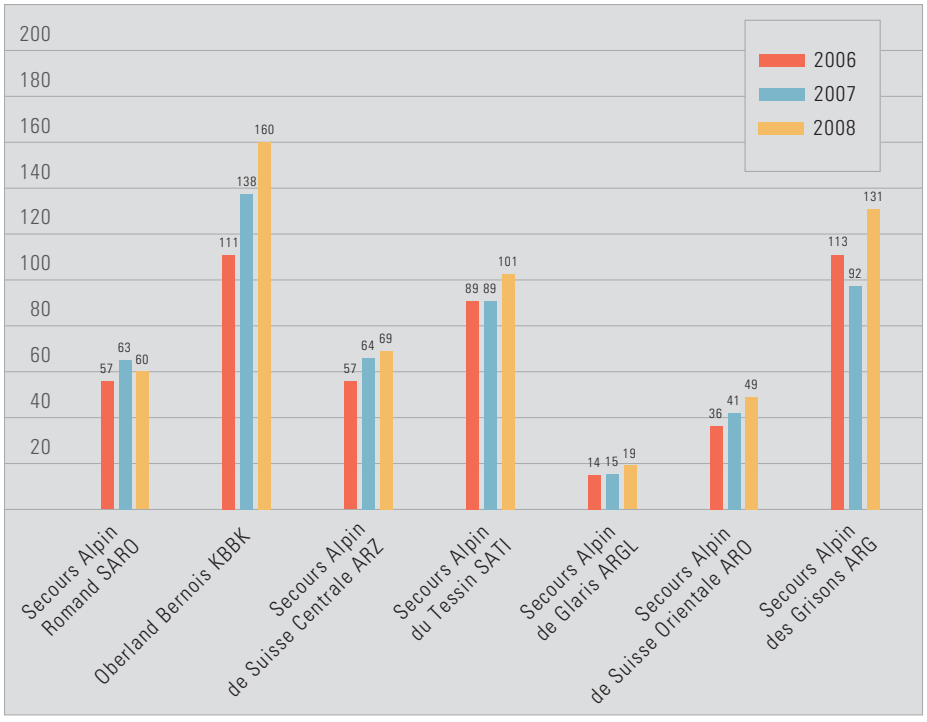

Canton de résidence des personnes sauvées

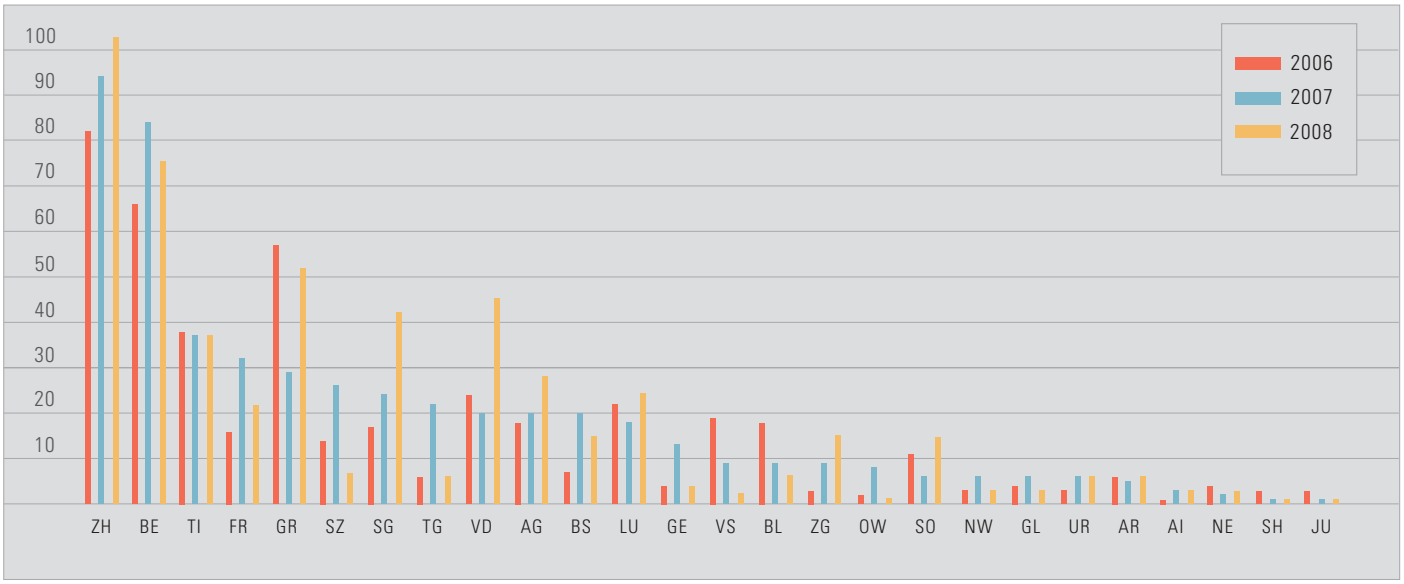

Sur un total de 798 personnes sauvées ou impliquées dans un sauvetage, 33% venaient de l'étranger (pays voisins ou plus lointains), les deux autres tiers se répartissant de manière très disparate sur les cantons. Cette appartenance cantonale des victimes reflète toutefois les activités dans le tourisme national ainsi que la densité de population de chaque canton.

Les grandes actions de recherche 2008

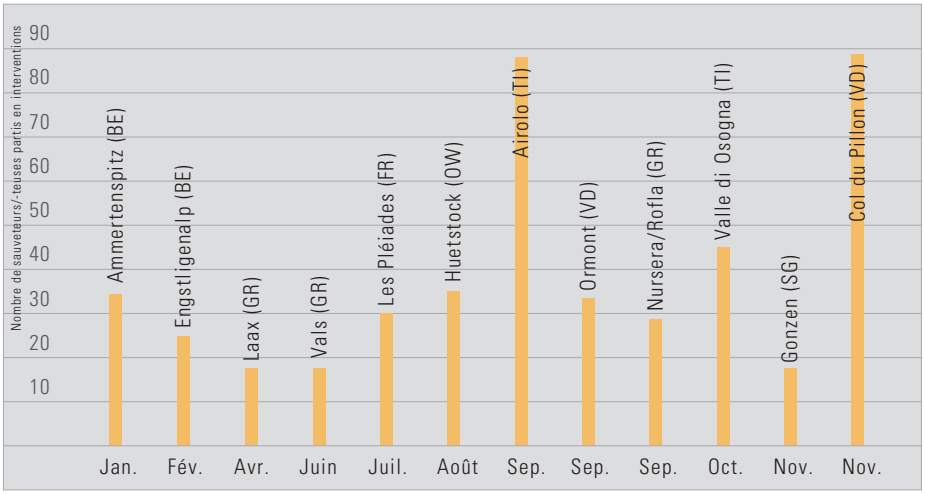

En 2007, 1 884 sauveteuses et sauveteurs étaient partis en opération contre 2 221 un an plus tard. Cette augmentation de 337 intervenants (18%) est directement liée à la hausse des recherches d'envergure. En effet, en 2008, une telle action a dû être lancée presque chaque mois. Les motifs étaient en revanche très variés : enfants ou seniors perdus, adultes atteints de démence ou suicidaires, accident de chasse, parapentistes en difficulté, amateurs de variantes s'étant écartés des pistes balisées, voire simplement des personnes qui ne se sont pas manifestées au moment convenu.

Financement du SAS

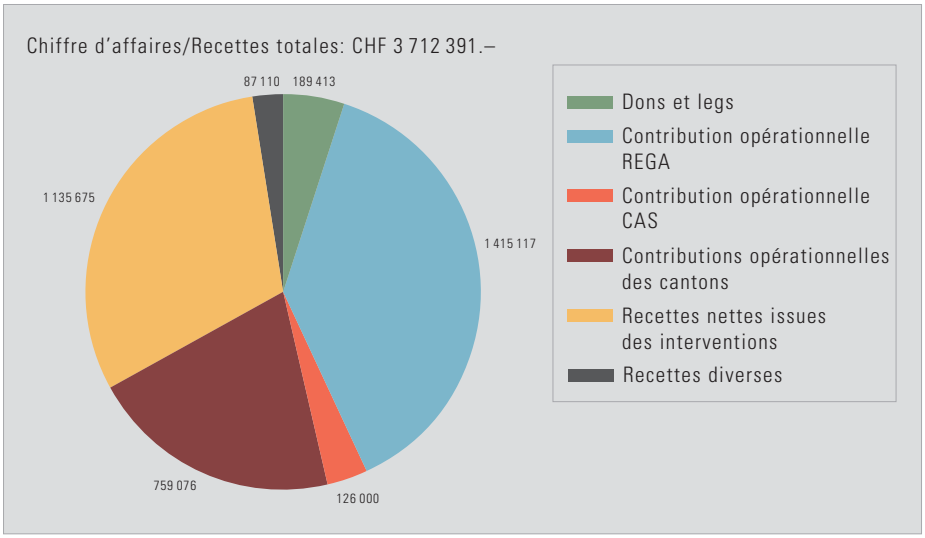

Les recettes nettes issues des interventions ne couvrent que 30% de l'ensemble des dépenses. Les contributions opérationnelles des fondateurs et des cantons permettent au SAS d'assurer les opérations sur tout le territoire à un niveau suffisant, à la fois en termes de personnel et de matériel. Les deux fondateurs offrent un soutien tant sous forme de contribution financière que de prestations. Ces dernières sont principalement fournies par la Rega, via ses infrastructures et ses activités fiduciaires au niveau administratif.

Contributions des cantons, incluant les accords de prestations

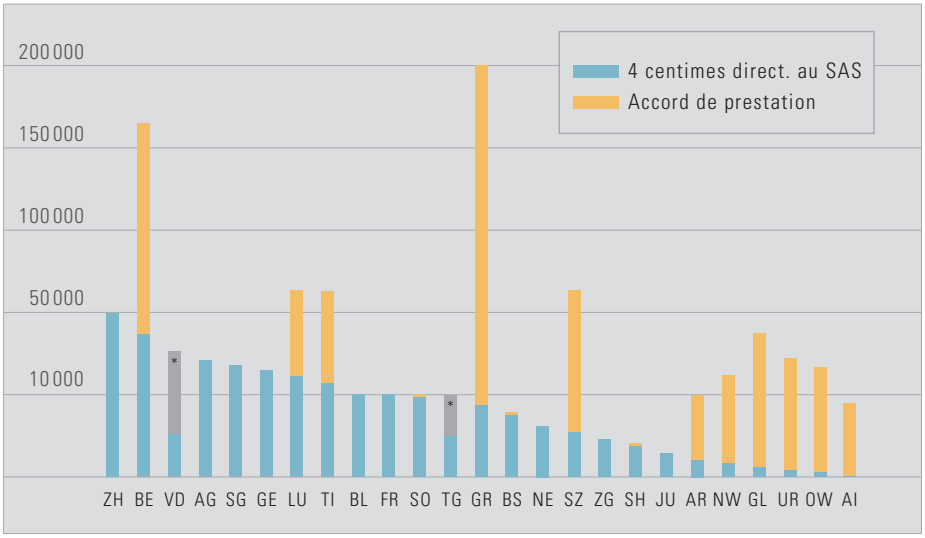

* Différence non acquittée dans le cadre de l'accord de convention de la CCDJP

Le Secours Alpin Suisse est cofinancé par les cantons sur la base de l'accord de convention qui repose sur une recommandation de la Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et de police CCDJP (contribution à hauteur de 4 centimes par habitant(e)). Les cantons de Vaud et de Thurgovie sont les seuls à ne pas suivre ladite recommandation. En outre, des accords de prestations individuels ont été conclus avec certains cantons disposant de stations de sauvetage sur leur territoire, dits « cantons avec sites ». En 2008, de nouveaux accords ont été signés avec le Tessin et Schwyz.

Amortissements

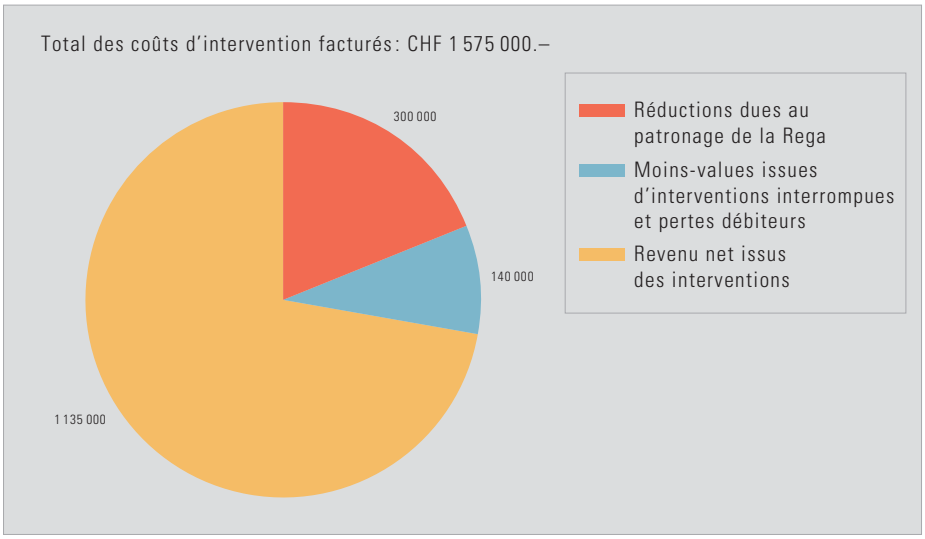

Conformément à une décision du Conseil de fondation, le SAS reconnaît le patronage de la Rega et applique un recouvrement analogue à celui de la Rega. Ainsi, en tant qu'organisation humanitaire à but non-lucratif, le SAS contribue largement à la santé publique en Suisse.

La facturation des interventions montre que les personnes provoquant les opérations de sauvetage et leurs assurances respectives participent de manière très disparate aux coûts générés. Une partie importante des prestations d'assurance non couvertes est amortie par le SAS en raison du patronage de la Rega et identifiée en tant que telle dans les comptes annuels. De plus, certaines interventions doivent être interrompues – pour diverses raisons – ou s'avèrent être une fausse alerte. Dans de tels cas, le SAS prend en charge les indemnisations et la couverture d'assurance dont bénéficient les sauveteurs.

conclusion

Rapport annuel et commentaires sur l'exercice

Pour le SAS, l'exercice 2008 était placé sous le signe de la consolidation, au niveau financier également. Les travaux de développement et d'optimisation de la facturation autonome ont permis que toutes les interventions sans exception soient facturées via le SAS. Ce résultat est notamment le fruit de l'excellente collaboration avec les organisations partenaires et de la simplification des procédures administratives. Pourtant, les comptes annuels révèlent aussi que le Secours Alpin ne vise pas le profit mais se donne pour mission de venir en aide aux personnes en détresse ou blessées, en terrain impraticable. Sans participation des fondateurs et de la communauté, le financement déficitaire des opérations de sauvetage et les lourdes dépenses pour assurer une disponibilité sur tout le territoire seraient carrément impossibles.

Au vu des chiffres-clés issus du compte d'exploitation 2008, les cantons ont profité de l'action commune sur une base largement volontaire et parfois bénévole du Secours Alpin en général, pour le bien de la population locale et du tourisme.

Déclenchée par certaines interventions d'envergure, la question à la fois critique et éthique de savoir quel peut être le prix d'un sauvetage, d'un dégagement ou d'une évacuation préventive se pose de plus en plus souvent ; et qui tranche comment les coûts sont pris en charge par qui ? Dans ce contexte, le SAS applique sciemment une politique tarifaire défensive avec les assurances maladie et accident, stratégie associée à une large activité volontaire et bénévole. Le but est d'éviter que les questions de coûts n'influencent la tactique d'intervention et la prise de décision sur place.

Le SAS est toujours soutenu par les organisations et personnes qui lui sont proches ainsi que par les dons des parties impliquées. Ces derniers sont versés directement au SAS ou via les stations de sauvetage et les associations régionales et attribués à une utilisation pratique : soutien de projets en termes d'achat de matériel ou de sécurité des sauveteuses et des sauveteurs. Ainsi, en 2008 l'engagement de la Fondation Hildegard Hutzenlaub a notamment permis d'acquérir des mini-moufles destinés aux stations de sauvetage. En outre, de généreux donateurs qui ne souhaitent pas être nommément cités ont rendu possible l'achat des tenues de sauveteurs. Dans ce contexte, un grand merci à eux de leurs précieuses contributions !

Le rapport annuel 2008 illustre clairement que le SAS a réussi à remplir sa mission et les prestations connexes y relatives de manière encore plus ciblée grâce à la nouvelle organisation en associations régionales avec les stations de secours CAS qu'elles comportent. A ce titre, merci de l'excellente gestion des moyens disponibles par toutes les personnes concernées.

Dans le cadre de futures collaborations, les efforts visant à utiliser judicieusement les moyens financiers pour les activités de sauvetage alpin ne doivent pas faiblir, afin que les personnes en danger puissent continuer à bénéficier de l'aide du Secours Alpin Suisse.

Bilan et Compte d'exploitation

Le Secours Alpin Suisse, Berne

Bilan au	**31.12.2008**	**31.12.2007**
Actif	en CHF	en CHF
Actif circulant		
Liquidités	782 138	760 487
Titres	1 609 440	1 573 440
Créances issues de livraisons et prestations vis-à-vis de tiers	423 526	442 817
Créances issues de livraisons et prestations vis-à-vis organ. connexes	45 673	61 320
Autres créances	18 517	18 826
Réserves	125 418	237 822
Charges constatées d'avance	146 099	224 252
Total actif circulant	**3 150 811**	**3 318 964**
Total actif	**3 150 811**	**3 318 964**
Passif	in CHF	in CHF
Capitaux tiers à court terme		
Dettes issues de livraisons et prestations vis-à-vis de tiers	69 425	51 925
Dettes vis-à-vis d'organisations connexes	74 379	26 706
Autres dettes à court terme	80 393	121 592
Produits constatés d'avance	189 093	341 006
Total capitaux tiers à court terme	**413 290**	**541 229**
Capital de la Fondation		
Capital versé	2 000 000	2 000 000
Revenu du capital	777 734	380 009
Revenu déficitaire	–40 213	397 725
Total capital de la Fondation	**2 737 521**	**2 777 734**
Total passif	**3 150 811**	**3 318 964**

Compte d'exploitation	**1.1.–31.12.2008**	**1.1.–31.12.2007**
	en CHF	en CHF
Revenu		
Contribution des Fondateurs	1 541 117	1 460 000
Contribution des cantons	759 076	684 316
Dons/legs	189 413	139 101
Revenus bruts issus des livraisons et prestations	1 662 155	1 566 257
Moins-values recettes	–439 370	–320 454
Total revenu	**3 712 391**	**3 529 220**
Charges d'exploitation		
Charges de personnel	–2 836 894	–2 257 052
Charges de matériel	–500 424	–231 388
Charges liées aux interventions	–61 170	–310 465
Autres charges	–435 272	–357 545
Total d'exploitation	**–3 833 760**	**–3 156 450**
Résultat financier		
Revenu financier	88 997	53 790
Charges financières	–7 841	–28 834
Total résultat financier	**81 156**	**24 955**
Résultat annuel	**–40 213**	**397 725**
Capital organisationnel	**40 213**	**–397 725**

Annexe aux comptes annuels 2008

1. Explications et généralités

Forme juridique
Fondation, conformément aux articles 80 et suivants du Code civil, sise à Berne

Base juridique
Acte de fondation du 24 octobre 2005

But de la Fondation
La Fondation a pour but de secourir les personnes en détresse. Elle s'occupe plus particulièrement du sauvetage et du secours d'urgence des personnes accidentées ou malades dans les Alpes, les Préalpes et les zones difficiles d'accès en Suisse ainsi que dans les régions limitrophes à l'étranger.

Partenaires de la Fondation
Club Alpin Suisse CAS, Berne et
Garde aérienne suisse de sauvetage (Rega), Kloten

Autorité de surveillance
Département fédéral de l'intérieur, Berne

Organe de révision
KPMG AG, Zurich

Conseil de fondation

David-André Beeler	Président*	Signature collective à deux
Franz Steinegger	Vice-Président**	Signature collective à deux
Michael Caflisch	Membre*	
Luciano Fieschi	Membre*	
Dr. Med. Carlo Höfliger	Membre**	Départ au 3.12.2008
Dr. Med. Roland Albrecht	Membre**	Election le 3.12.2008
Ernst Kohler	Membre**	Signature collective à deux
Frank-Urs Müller	Membre*	Signature collective à deux
Andreas Lüthi	Membre**	Election le 14.3.2008
Roland Ziegler	Membre**	Départ au 14.3.2008

* désigné par le CAS
** désigné par la Rega

Direction

Andres Bardill	Directeur	Signature collective à deux
Elisabeth Müller	Directrice suppléante	Signature collective à deux

2. Principes de comptabilité et de présentation des comptes
La comptabilité est tenue et présentée conformément aux exigences légales (Code civil et Code des obligations).

3. Principes d'évaluation
Voici les principes appliqués pour évaluer l'actif :

Actif :

Compte courant bancaire	Valeur nominale
Titres	Valeur boursière
Réserves	Coûts d'acquisition après déduction des amortissements
Autres actifs	Valeur nominale

4. Explications des postes du bilan et du compte d'exploitation
Il n'y a pas de cautionnements, garanties ni engagements de crédit-bail.
Les cotisations à la caisse de pension ont été intégralement décomptées et transférées avant la date du bilan. De ce fait, aucune créance n'est impayée au 31.12.2008 (au 31.12.2007) envers la caisse de pension.

Les principales modifications au sein des postes de recettes et de frais dans le compte d'exploitation sont dues à la continuation du changement de système dans la gestion du personnel et aux flux financiers correspondants vers les associations régionales et les stations de sauvetage.

Les réductions de revenu liées aux opérations interrompues, moins-values dues au patronage de la Rega et aux pertes débiteurs, prises en charge par le SAS, ont augmenté à cause de la hausse des chiffres d'interventions.

Côté charges, un transfert a eu lieu des opérations vers le matériel. Ceci s'explique par le fait que l'organisation renonce à des paiements forfaitaires pour l'infrastructure et la disponibilité pour partir en intervention aux associations régionales et aux stations de sauvetage. De plus, des dons utilisés pour acheter des tenues de sauvetage et des supports d'alarme ont pu être attribués aux dépenses de matériel.

Quant au poste « personnel », les charges, elles, sont principalement liées à la conclusion d'une nouvelle police d'assurance LAA, à la hausse du nombre d'interventions et aux frais de personnel qui en découlent.
De plus, la responsabilité du domaine Formation, confiée depuis le 1er janvier 2008 à un collaborateur à temps plein, a pesé sur les frais de personnel.
En renonçant systématiquement aux paiements forfaitaires au sein du SAS, il a été possible d'éviter les rapports internes de sous-traitance. Entre-temps, les associations régionales se basent donc sur la gestion du personnel du SAS.

Le reste des charges d'exploitation en 2008 comprend les prestations fournies par les fondateurs. L'augmentation par rapport à l'année précédente est principalement due à un véhicule de fonction, aux loyers et à l'administration des nombreuses interventions 2008.

Malgré la crise, le résultat financier a pu être maintenu grâce à la stratégie de placement prudente choisie.

5. Evaluation du risque
Le Conseil de fondation et la Direction ont procédé à une évaluation du risque dans le cadre de l'examen global de la couverture d'assurance.

Rapport de l'organe de révision

KPMG SA
Audit
Badenerstrasse 172
CH-8004 Zurich

Case postale
CH-8026 Zurich

Téléphone +41 44 249 31 31
Téléfax +41 44 249 23 19
Internet www.kpmg.ch

Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint au Conseil de fondation du

Secours Alpin Suisse, Berne

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de profits et pertes et annexe / pp 12 à 14) du Secours Alpin Suisse pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2008.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au conseil de fondation alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi, à l'acte de fondation et au règlement.

KPMG SA

Kurt Gysin
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Ronald Schnurrenberger
Expert-réviseur agréé

Zurich, 6 février 2009

Impressum

Editeur :
Secours Alpin Suisse, Centre Rega
Case postale 1414, CH-8058 Zurich-aéroport
Téléphone : +41 (0)44 654 38 38, Fax : +41 (0)44 654 38 42
www.secoursalpin.ch, info@alpinerettung.ch

Impression :
Casanova Druck und Verlag AG, Chur

Layout :
visu'l AG, Berne